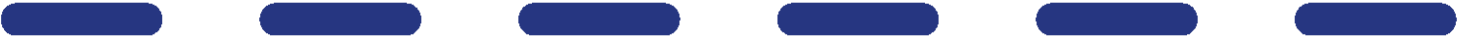
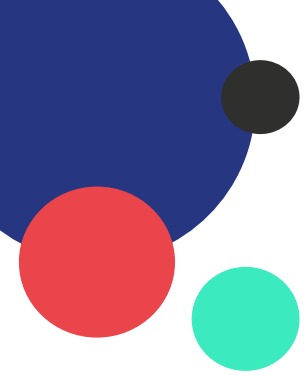


Atelier intégration paysagère et biodiversité
31 janvier 2024 – Espace KEMIO
Péage-de-Roussillon





Valérie DEJOUR

Jonas FROSSARD

*Garants de la Commission Nationale
du Débat Public*

La Commission Nationale du Débat Public : qu'est-ce que c'est ?

AUTORITÉ

Habilitée à prendre des décisions en son nom propre



ADMINISTRATIVE

Institution publique



INDÉPENDANTE

Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique



Elle défend un droit :

“
Toute personne a le droit [...] *d'accéder aux informations* relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de *participer à l'élaboration* des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.”
”

Article 7 de la Charte de l'Environnement
– rendue constitutionnelle en 2005

Un droit qui sert à quoi ?

A débattre du bienfondé des projets avant que des décisions irréversibles ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

A débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre

Comment ?

A débattre des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, de les réduire ou de les compenser

À quelles conditions ?

A permettre l'information et la participation de tous et de toutes tout au long de la vie du projet.

Du suivi dans le temps

Les 6 principes de la CNDP



INDÉPENDANCE

Vis-à-vis de
toutes les parties
prenantes



NEUTRALITÉ

Par rapport au
projet



TRANSPARENCE

Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-
vis du responsable du projet



ARGUMENTATION

Approche qualitative
des contributions,
et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Toutes les contributions
ont le même poids,
peu importe leur auteur



INCLUSION

Aller à la
rencontre de
tous les publics

Les missions du garant

En amont du lancement de la concertation, il réalise une **étude de contexte** auprès des différents acteurs et parties prenantes du projet afin de conseiller utilement le maître d'ouvrage pour l'élaboration du dossier, des modalités et du calendrier de la concertation .

Pendant la concertation,

- il **veille à la qualité et à la sincérité des informations diffusées** sur le projet et au respect des étapes du processus décisionnel auprès des populations concernées;
- il **favorise l'expression** des participants à la concertation ;
- il assure **un rôle de recours** afin de répondre aux demandes formulées par les participants à la concertation.

Les missions du garant

Dans le délai d'un mois, au terme de la concertation préalable, il réalise un **bilan** de celle-ci et résume la façon dont elle s'est déroulée. Ce bilan comporte une **synthèse des observations et propositions présentées** et, le cas échéant, mentionne **les évolutions du projet qui résultent de la concertation préalable.**

Le bilan de la concertation préalable est rendu public par le garant à compter de la fin de la concertation. Il fera partie constitutive du dossier d'enquête publique.

Concertation préalable

Une concertation préalable, au titre de l'article L 121-15-1 du Code de l'Environnement

« permet de débattre de **l'opportunité**, des **objectifs** et des **caractéristiques** principales du projet .../... des **enjeux socio-économiques** qui s'y attachent ainsi que de leurs **impacts significatifs sur l'environnement** et **l'aménagement du territoire**. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de **solutions alternatives**, y compris, pour un **projet**, son **absence de mise en œuvre**. Elle porte aussi sur les **modalités d'information et de participation du public** après la concertation préalable... »

et ce jusqu'à l'enquête publique.

Qui sont les garant.e.s ?

Valérie Dejour

valerie.dejour@garant-cndp.fr

Jonas Frossard

jonas.frossard@garant-cndp.fr

Marion THENET

marion.thenet@garant-cndp.fr

CNDP - Garants de la concertation sur le projet

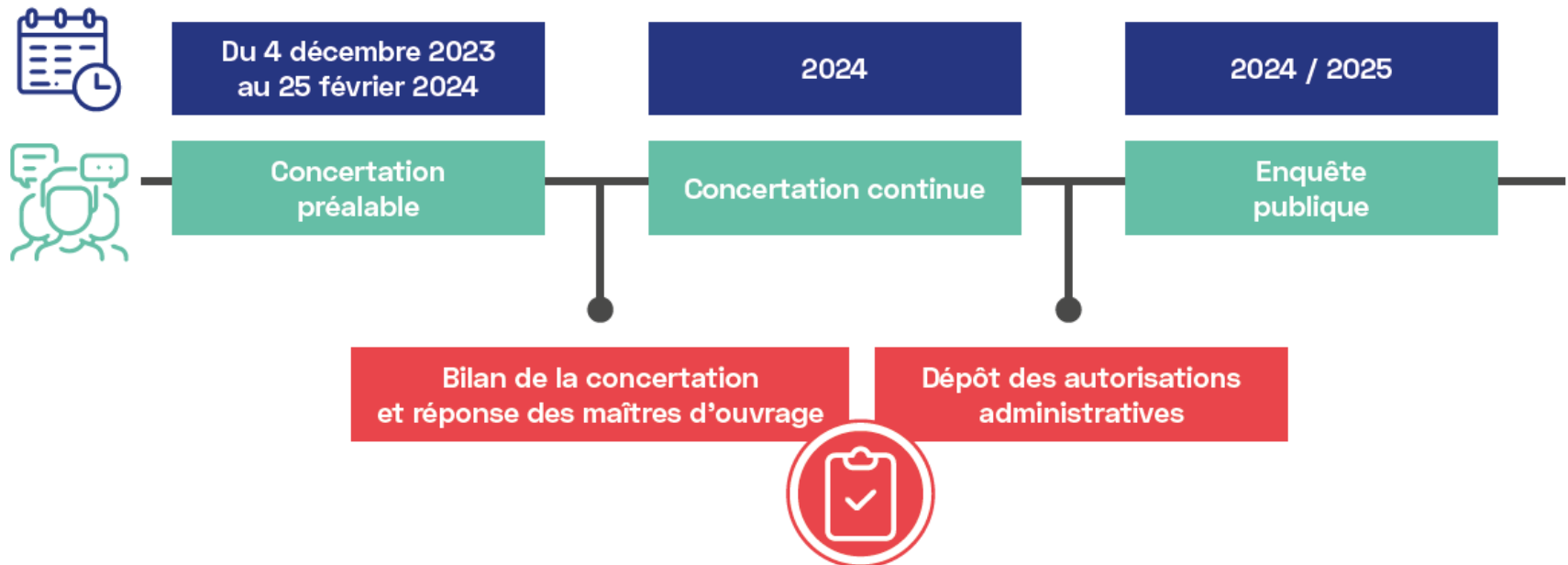
Elyse Energy Projet em-rhône

244 boulevard Saint-Germain

75007 PARIS

La participation du public

Les grandes étapes



La concertation préalable du public

Du 4 décembre 2023 au 25 février 2024

18
RENDEZ-VOUS
CLÉS



2

FORUMS PARTICIPATIFS



5

ATELIERS THÉMATIQUES

*Risques et nuisances
Raccordement électrique
Approvisionnement et synergies
Contribution à la dynamique
économique du territoire*



1

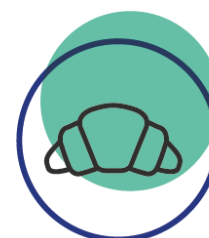
CONFÉRENCE DÉBAT

Eau



6 STANDS MOBILES

sur les communes riveraines



4 PETITS DÉJEUNERS

*Vienne, Grenoble, Plateforme
OSIRIS, Lyon*

La concertation préalable du public

Les modalités pour s'informer et participer



DOSSIER DE CONCERTATION
SYNTHÈSE DU PROJET
FICHES THÉMATIQUES



SITE INTERNET DU PROJET
WWW.EM-RHONE-CONCERTATION.FR



MESSAGERIE VOCALE
24H/7J
07 57 54 22 93



CAHIERS D'ACTEURS



REGISTRES DE
CONTRIBUTIONS

Les objectifs de la rencontre



Approfondir ensemble la thématique de l'intégration paysagère et de la biodiversité.

Échanger, répondre à vos questions et recueillir les points de vigilance



Le déroulé de la rencontre

PARTIE 1

Rappel synthèse du projet eM-Rhône

+ Échanges avec la salle

PARTIE 2

L'intégration paysagère du projet eM-Rhône

+ Échanges avec la salle

PARTIE 3

La prise en compte des enjeux de biodiversité

+ Échanges avec la salle



Les intervenants



Olivier COLIN
Elyse Energy

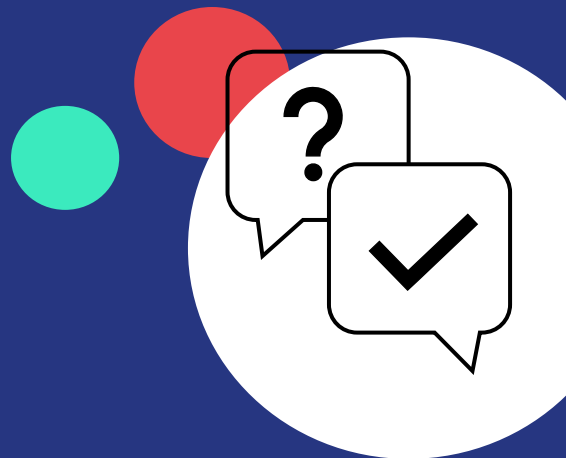


Lucas RICHARD
Elyse Energy

1.



LE PROJET EM- RHÔNE

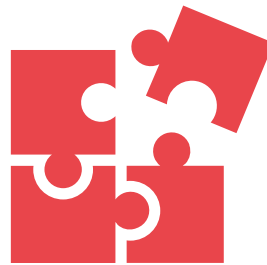


Le contexte du projet

Trois leviers pour décarboner
les principaux secteurs émetteurs de CO₂
comme l'industrie et les transports maritimes



Évolutions
sociétales
pour changer nos
comportements



Évolutions
techniques
pour améliorer la
performance



Nouvelles
solutions
pour réduire les
recours aux
énergies fossiles

Les ressources du projet



**Electricité
bas-carbone**
240 MW de puissance



Eau
2,7M de m³
d'eau brute /an



**Hydrogène
bas-carbone**
29 000 tonnes /an
produites sur site



**Dioxyde
de carbone**
213 000 tonnes /an
captées



**Vapeur d'eau
bas-carbone**
10 à 25% de la production
actuelle du GIE OSIRIS

Les études en cours

Les études relatives au milieu naturel

- Etudes faune/flore
- Etude sur la ressource et l'optimisation de l'eau

Les études relatives au milieu physique

- Etudes sur les risques industriels
- Etude sur la logistique et le transport

Les études relatives au milieu humain

- Etudes sur le paysage et l'architecture
- Etude relative à la qualité de l'air et de l'odeur
- Etude sur la santé (*sous le contrôle de l'Etat*)
- Etude acoustique

Les invariants du projet



Les objectifs annuels
de production



La certification
bas-carbone



La mise en service
des sites



Le choix du site
d'implantation



Les synergies
industrielles

Synthèses des enjeux et de leurs alternatives cumulées

Approvisionnement en eau

Recours à l'eau de la masse d'eau souterraine pour 100% des besoins via le GIE Osiris

Recours mixte à l'eau de la masse souterraine et au recyclage de l'eau

Approvisionnement et transport du CO2

Import de CO2 depuis une source extérieure à la plateforme du Teil, par exemple la cimenterie Lafarge

Apport de 100% des besoins en CO2 depuis la plateforme grâce au volume présent chez les différents industriels

Mix de CO2 issu de la cimenterie Lafarge et de la plateforme du Teil.

Transport du e-méthanol

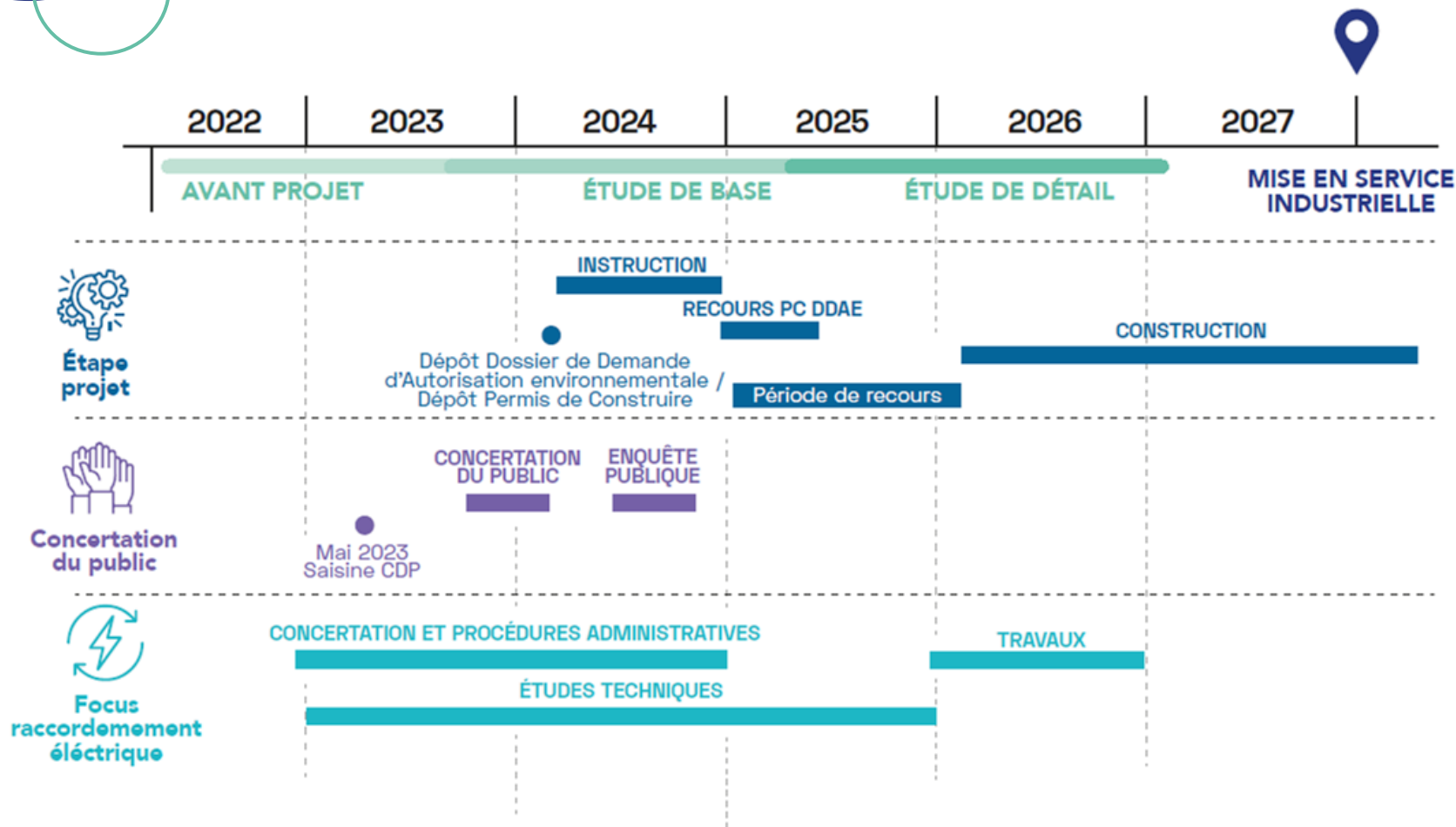
Canalisation

Ferroviaire

Fluvial

Routier

Le budget et le calendrier



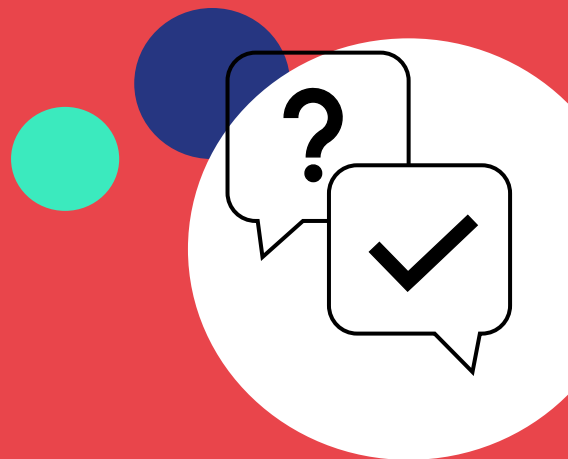
Le budget prévisionnel du projet est estimé en 2023 à 700 millions d'euros

Questions / Réponses



2.

L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU PROJET



Le paysage

Étude sur le paysage pour :

- > Evaluer et réduire l'impact visuel du site
- > Travailler l'intégration dans l'environnement immédiat du site
- > Permettre un équilibre entre écosystème industriel et intégration paysagère
- > Prévoir une architecture des bâtiments compatible avec l'évolution climatique

La méthodologie

1

ANALYSER LES PAYSAGES
DE LA RÉGION

2

CONCEVOIR L'ARCHITECTURE
DES SITES

Les premiers résultats



La méthodologie

L'état initial et les enjeux



Les impacts

Premières intentions



mixx

Les impacts

Premières intentions

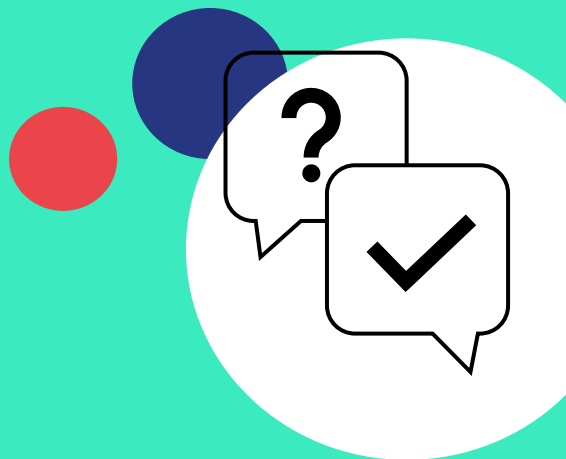


Questions / Réponses



3.

LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE BIODIVERSITÉ



La biodiversité

L'état d'avancement

Étude environnementale (inventaire 4 saisons) **finalisée en 2023**.
Initialisation de la séquence ERC **début 2024**.
Des impacts notamment en **phase de construction des sites**.

La méthodologie

1

L'ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL

2

IDENTIFICATION DES ENJEUX

Les premiers résultats



Plusieurs espèces à **enjeux régionaux** ou **protégées** ont été recensées sur eM-Rhône.

La méthodologie

L'état initial



Un **inventaire faune flore** a été réalisé, par EGIS, sur le site entre octobre 2022 et aout 2023 sur :

- les oiseaux ;
- les chiroptères ;
- les amphibiens ;
- les habitats et la flore ;
- les insectes ;
- les reptiles ;
- les mammifères.



Ces données ont été complétées par une **analyse bibliographique** à partir des zonages réglementaires et d'inventaires issus des sites de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) ou de Géoportail.

Des **bases de données** ont également été consultées :

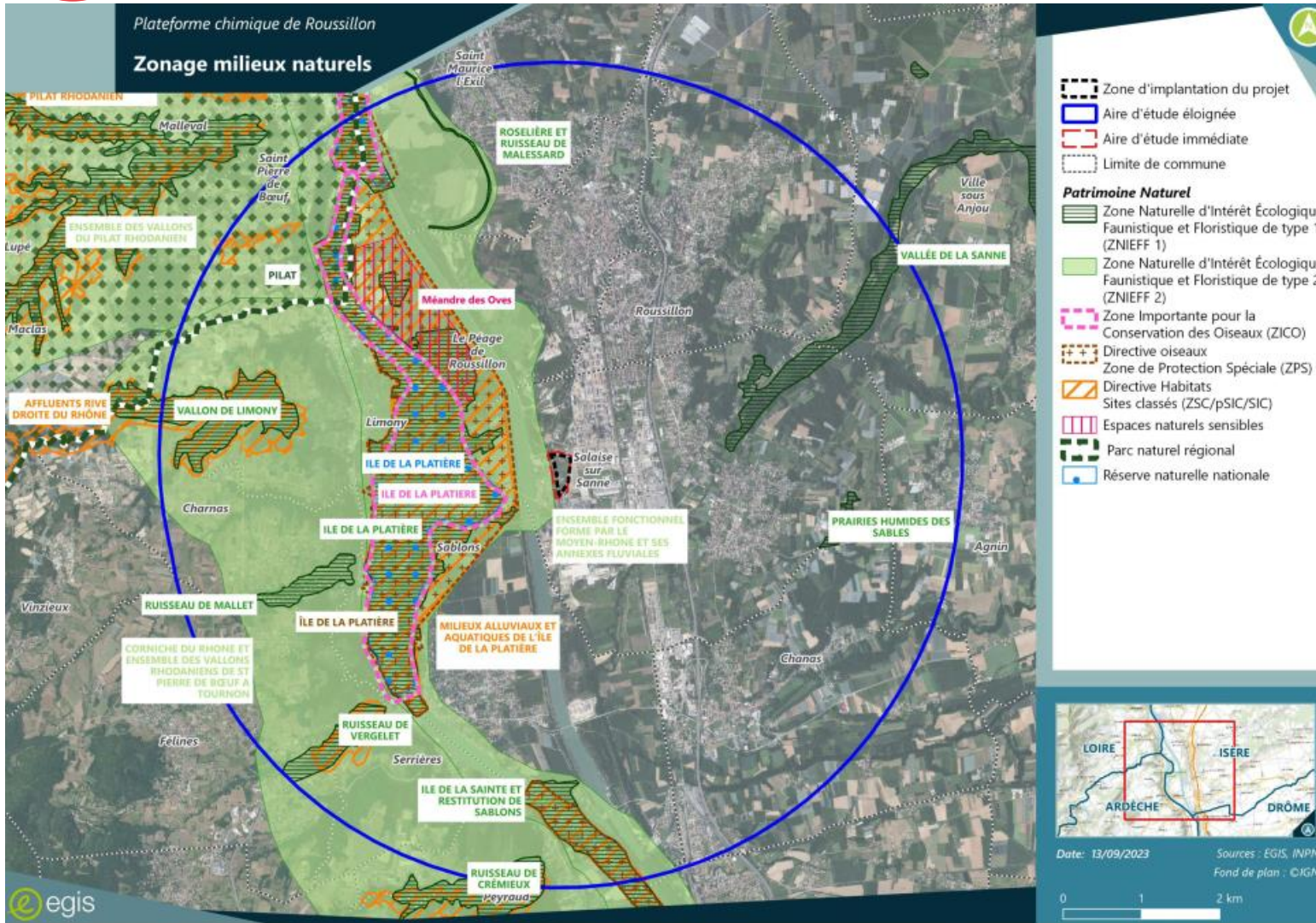
- Faune Isère (Ligue de Protection des Oiseaux) ;
- Open'Obs (INPN) ;
- Biodiv'AURA.



Par ailleurs, EGIS a réalisé en 2014 des **inventaires écologiques** sur un **cycle biologique complet** sur une zone d'étude **plus étendue**. Ces inventaires ont servi à **cibler les espèces** à enjeu aux alentours du projet.

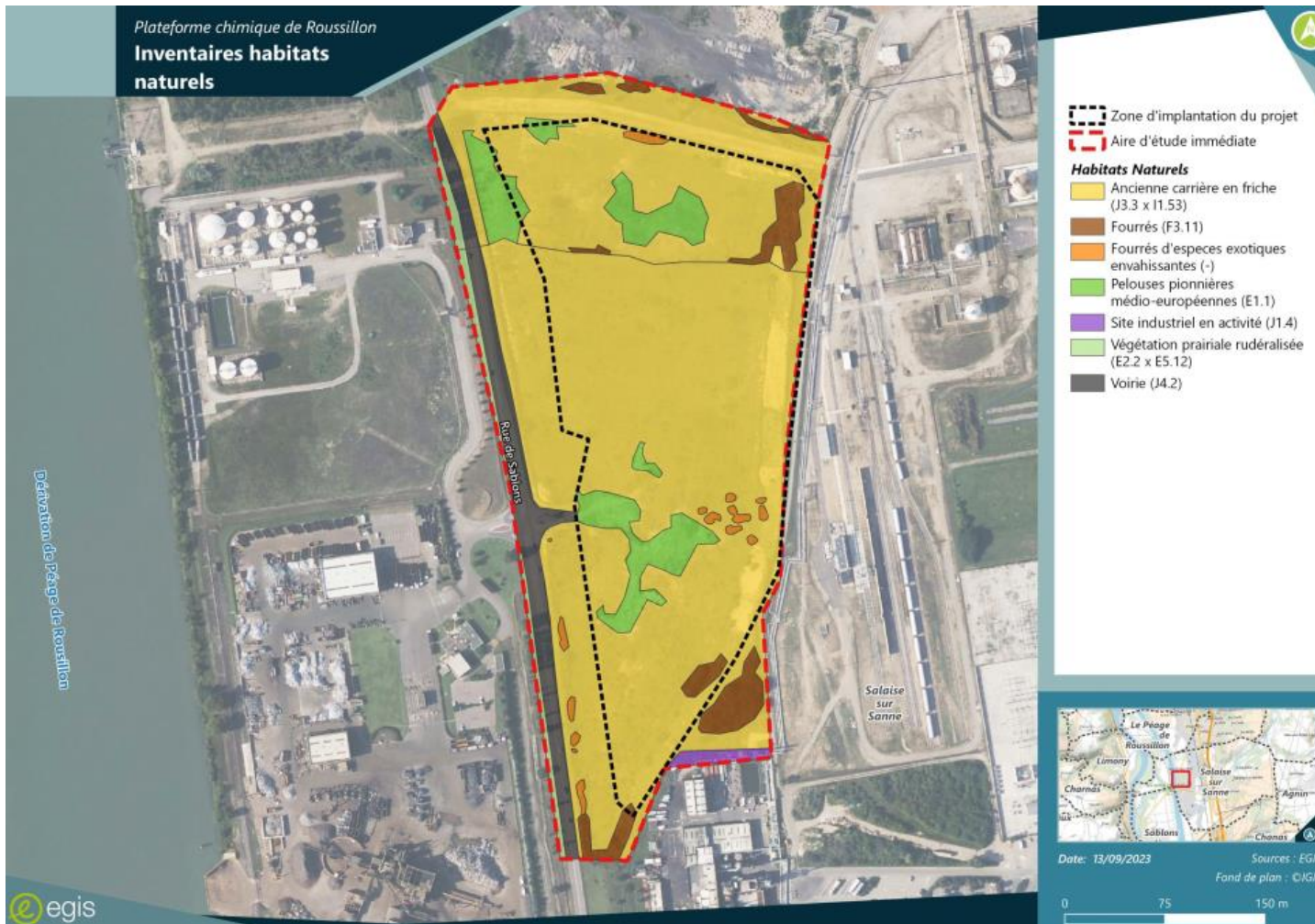
La méthodologie

L'aire d'étude



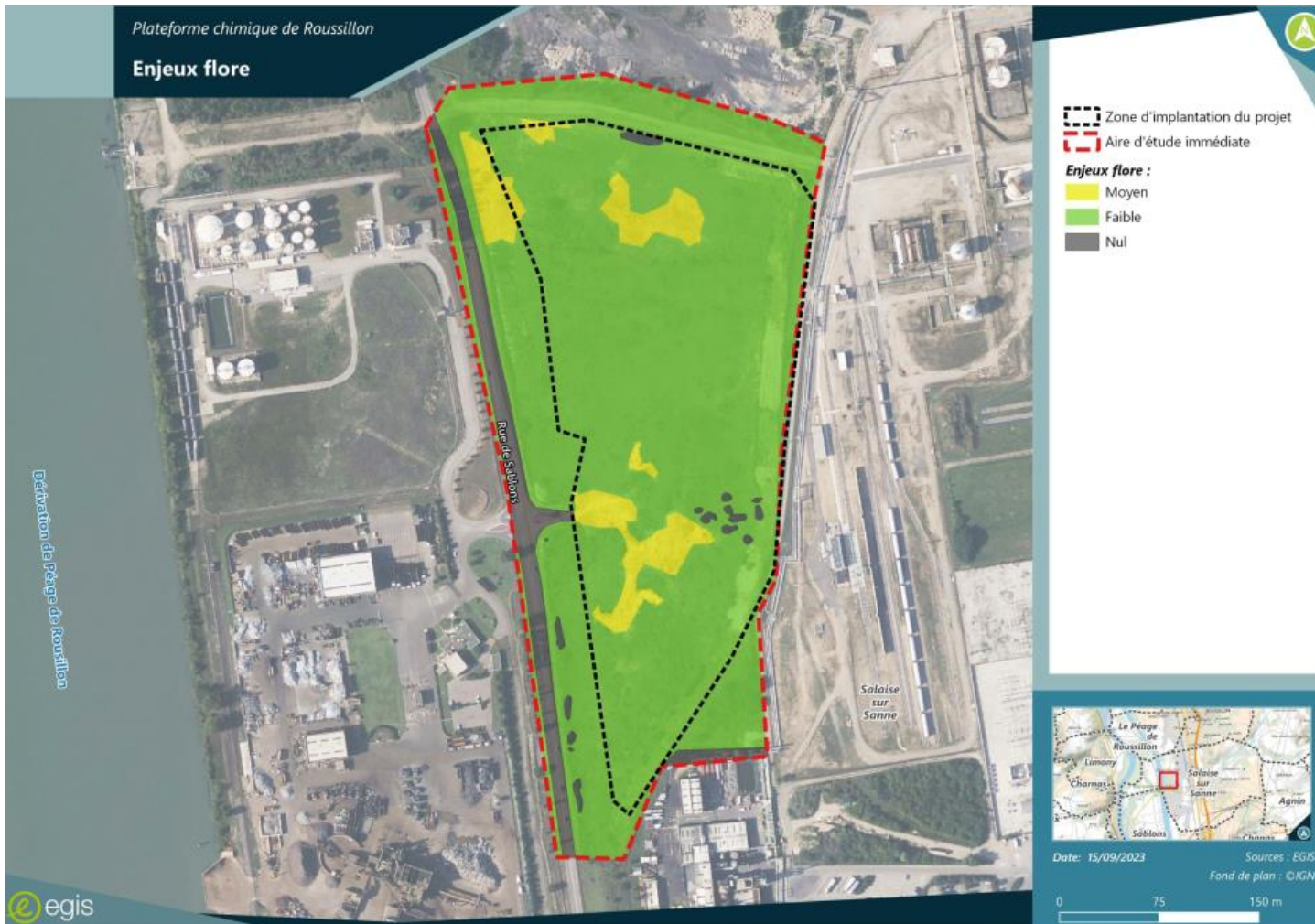
La méthodologie

Habitats naturels



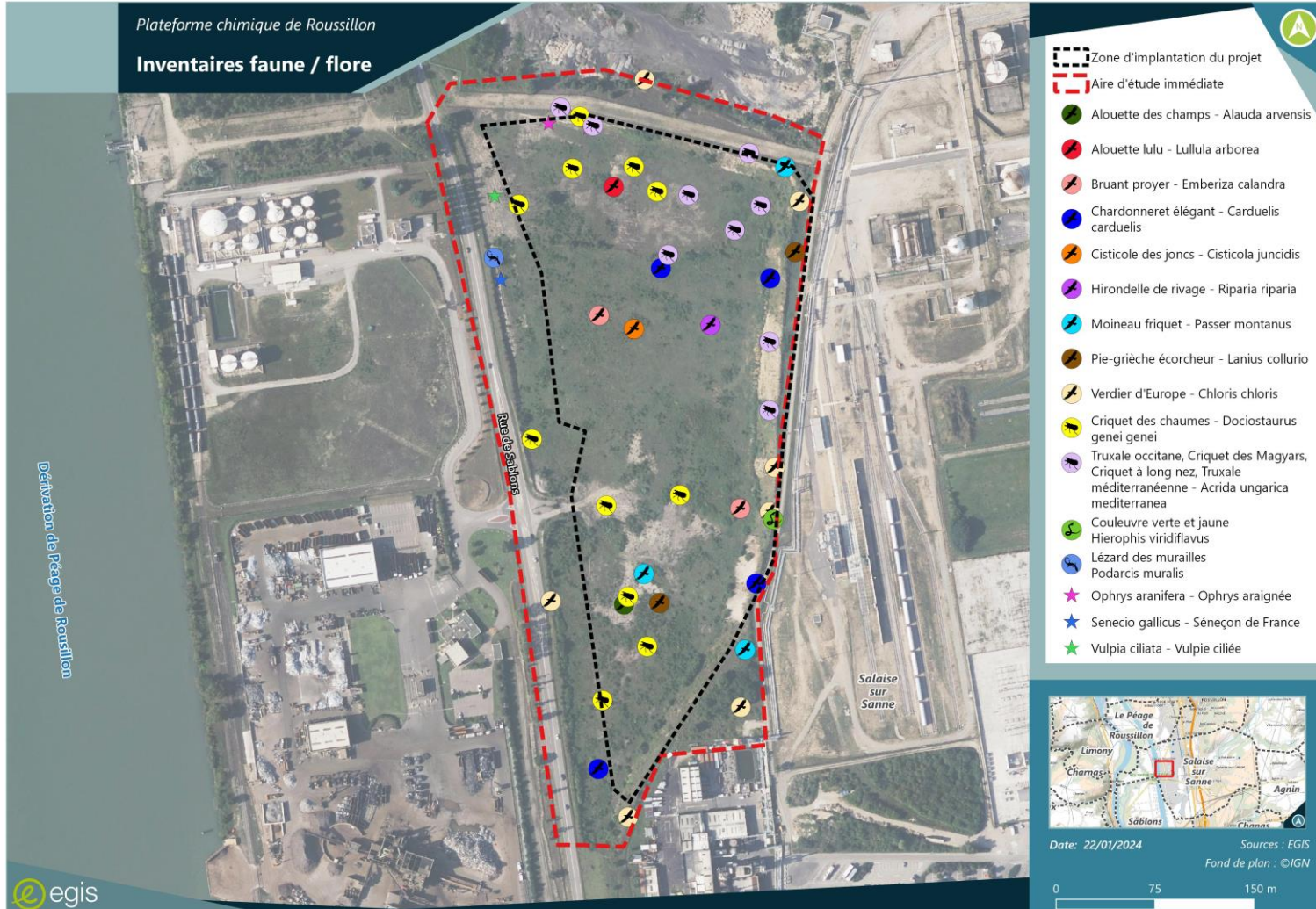
La méthodologie

Les enjeux flore



La méthodologie

Les enjeux faune



Les impacts

Les premiers résultats

Plusieurs espèces à enjeux régionaux ou protégées ont été recensées sur eM-Rhône.



Trois espèces déterminantes ZNIEFF :

- l'*Ophrys aranifera* ;
- le *Senecion de France* ;
- la *Vulpie ciliée*.

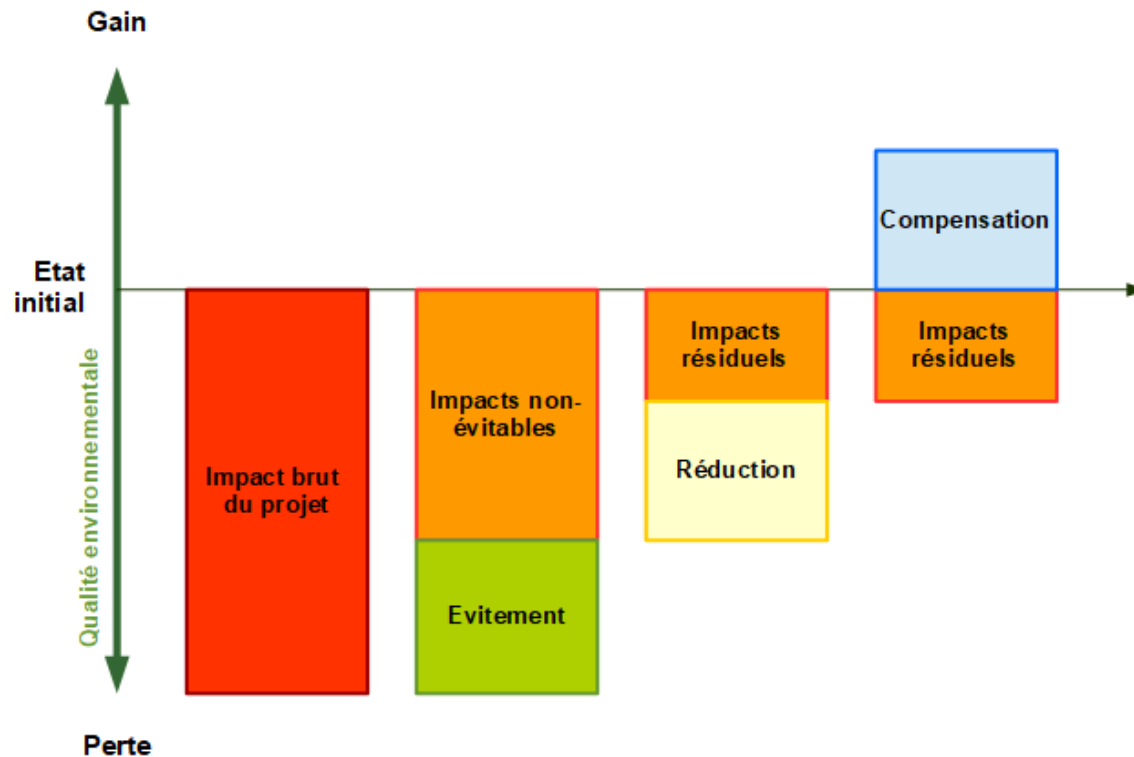


- Neuf espèces d'**oiseaux**.
- Une espèce d'**amphibien** est considérée comme présente en période de reproduction et d'hivernage : *Crapaud calamite* ;
- Deux espèces de **chiroptères**
- Deux **insectes patrimoniaux** se reproduisent au sein de l'ancienne carrière en friche et des pelouses médio-européennes.



La démarche ERC

Éviter, Réduire et Compenser



ÉVITER

les atteintes à l'environnement

RÉDUIRE

ce qui ne peut être suffisamment évité et la portée des impacts

COMPENSER

les effets qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits.

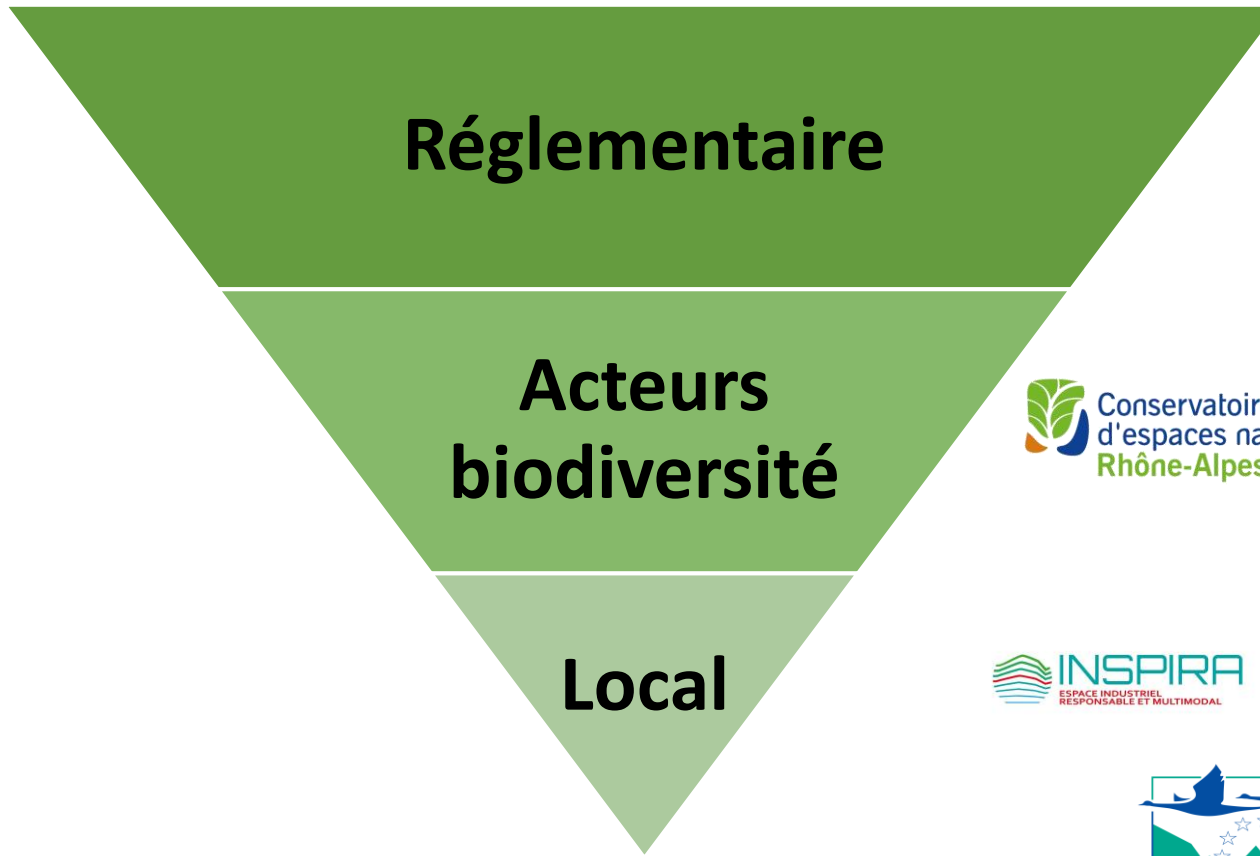
Les prochaines étapes

Mise en place des mesures ERC

- Définir les mesures ERC à mettre en œuvre
 - ▶ **Mesures d'évitement :**
 - Adaptation spatiale du projet et prise en compte des enjeux écologiques, etc.
 - ▶ **Mesures de réduction :**
 - Adaptation de la période des travaux en fonction des périodes sensibles de la faune,
 - Mise en place de barrières anti-amphibiens,
 - Mise en place de dispositifs de prévention et de traitement des pollutions accidentelles et diffuses durant la phase travaux,
 - Lutte contre les espèces exotiques envahissantes, etc.
 - ▶ **Mesure de compensation :**
 - Recréation, au sein et en dehors du site, de milieux favorables aux espèces impactées : creusements de mares, gestion de prairies, plantations de haies, etc.

Les prochaines étapes

Le cadre d'élaboration



Autorité environnementale



Questions / Réponses



La concertation préalable du public

Les prochaines rencontres



Atelier thématique

Contributions à la dynamique économique

8 février – Espace Kémio



Stand mobile

9 février – Marché de Serrières



Forum de clôture

15 février – Espace Kémio

Du 4 décembre
2023 au
25 février 2024